



Pompes Funèbres Collomp

13 avenue Janvier Passero
06210 Mandelieu-la-Napoule France
Tél : 04 92 97 06 04 Fax : 04 93 49 86 75
Email : agence.mandelieu@pf-collomp.fr
Habilitation : 20-06-0047 - SIRET : 30207716902569

Page 1 sur 2

Devis n° CMAD00408

Notre référence	PMAD00393
En date du	13/01/2025
Suivi par	EL AMRI Murielle
Tél du client	+33492970604

DEVIS TYPE INHUMATION

Décès en Hôpitaux avec reposoir
13 Avenue Janvier Passero
06210 Mandelieu-la-Napoule
France

Obsèques de xxxx

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		298,00		
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	298,00		
Cercueil et accessoires		977,00		
* Cercueil PARISIEN chêne ordinaire 22 mm vernis - 4 poignées, cuvette étanche et plaque identité.	20,00	977,00		
Total cercueil et accessoires : 977.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		118,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	102,00		
Pose des scellés à la fermeture sous la responsabilité de l'Opérateur	20,00	16,00		
Cérémonie funéraire		895,00		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	588,00		
L'équipe de 3 porteurs au convoi local	20,00	307,00		
Inhumation		454,00		
# Ouverture fermeture concession par devant	20,00	454,00		
Sous réserve du type de concession				
Total fournitures et services TTC en euros		2 742,00	0,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 794,99	359,01
10,00	534,55	53,45

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 329,54	412,46	2 742,00

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.